

www.coganconsulting.comcogan@coganconsulting.com

+33 (0)3 28 59 98 28

Port 4112, Contour du Loopersfort
59279 Craywick

OBJECTIFS

Maintien des compétences de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes, par un recyclage obligatoire tous les 3 ans pour les personnels en activité.

Texte de référence : Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire SSIAP2 ou d'une équivalence réglementaire
- Avoir exercé l'emploi de SSIAP 2 pendant au moins 1607 heures dans les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail,
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans, ou SST ou PSE1 en cours de validité,

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Délivrance d'un livret pédagogique dès le premier jour.

Ordinateur et vidéo projecteur.

Un poste central de sécurité pédagogique équipé.

Visite applicative du lieu d'examen ainsi qu'un exercice feu avec bac écologique (le déplacement est à la charge de l'apprenant).

Moyens techniques pour les mises en situation (SSI de catégorie A, émetteur récepteur, caméras, extincteurs, machine à fumée, mannequins...)

Un environnement adapté pour les mises en situation pratique (chemin de ronde parking etc)

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques et théoriques sera transmise à l'employeur.

Un QCM blanc sur l'évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité sera réalisé.

Une attestation de recyclage sera délivrée aux stagiaires.

PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

RECYCLAGE SSIAP 2

Agrément préfectoral N°0026

Titre enregistré au RS5641- publié au JO du 26/05/2005-Certificateur

Ministère de l'intérieur et des outre-mer



PROGRAMME

SEQUENCE 1 :

- Prévention

SEQUENCE 2 :

- Moyens de secours

SEQUENCE 3 :

- Gestion du PC sécurité

SEQUENCE 4 :

- Organisation d'une séance de formation

SEQUENCE 5 :

- L'équipe de sécurité incendie



: 14 heures sur 2 jours



: 8 à 12 personnes



: Nous contacter

: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com